



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 9 JANVIER 2019**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoint,
Monsieur Bernard HURAY,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GÉRARD,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Valérie DELABRIÈRE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Madame Catherine COLIN qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Madame Muriel BÉZIEL.
Monsieur Alain ROBERT (décédé le 5 Janvier 2019).

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 27 Décembre 2018.

Nombre de Conseillers présents : 19

En exercice : 22

Votants : 21

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inhumation de Monsieur Alain ROBERT, Conseiller Municipal, le Jeudi 10 Janvier 2018 à 15h30. Il demande qu'une minute de silence soit observée en son honneur.

Il fait part que, suite à ce décès, une page de l'histoire locale a tourné puisque Monsieur Alain ROBERT était Maire de la commune de Romilly sur Andelle de 1977 à 1983, et qu'il s'était investi dans beaucoup de domaines dans l'intérêt de la commune. Il a été à l'origine de la construction de l'école Maurice GENEVOIX et qu'à la fin de son mandat, il a travaillé sur la conception de l'actuelle Mairie, reprise par Monsieur Jacques COURTOIS, Maire qui lui a succédé.

Puis, il indique que Madame Muriel BÉZIEL qui avait donné procuration à Monsieur Alain ROBERT pour la présente séance du Conseil Municipal, a perdu son papa, Monsieur Marceau MACHET, dont l'inhumation a eu lieu le Mercredi 9 Janvier 2019, a été longtemps le doyen des participants au repas des Anciens du 1^{er} Mai.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des nombreuses invitations à participer aux Vœux des Maires des communes voisines.

Compte-tenu qu'il ne pourra assister à toutes, il sollicite les conseillers qui pourront représenter la commune de Romilly sur Andelle :

- le Samedi 5 Janvier à Charleval : lui-même avec Monsieur CHIVOT,
- le Jeudi 9 Janvier à 19 heures à Pont Saint Pierre : lui-même avec Monsieur CHIVOT,
- le Vendredi 11 janvier à 18 heures à Romilly : le Conseil Municipal,
- le Samedi 12 Janvier à 11 heures au FRPA La Potière : le Conseil Municipal,
- le Samedi 12 Janvier à 18 heures Sainte Barbe, local des Sapeurs-pompiers à Pont Saint Pierre : lui-même avec Monsieur CHIVOT,
- le Samedi 12 Janvier à 18 heures à Lyons la Forêt : Monsieur VIEUX pourra peut-être y assister,
- le Samedi 12 Janvier à 18h30 à Flipou,
- le Samedi 12 Janvier à 19 heures à Perriers sur Andelle : lui-même,
- le Dimanche 13 Janvier à Amfreville les Champs : lui-même,
- le Jeudi 17 Janvier à 19 heures à Douville sur Andelle : lui-même, Messieurs DULONDEL et CHIVOT,
- le Vendredi 18 Janvier à 18h30 à Vascoeuil : Monsieur DULONDEL,
- le Vendredi 18 Janvier à 18h30 à Alizay, Madame BIERRE,
- le Vendredi 18 Janvier à 18h30 à Vandrimare : Messieurs HOUSSAYE et CHIAPELLO,
- le Vendredi 18 Janvier à 19 heures à Radepont, lui-même,
- le Vendredi 25 Janvier à 18 heures à Fleury : Madame MASSELIN,
- le Samedi 26 Janvier à Perruel : Monsieur le Maire.

Les vœux à la C.D.C.L.A. devraient se dérouler le Mardi 22 Janvier 2019.

Puis, Monsieur le Maire fait part qu'il ne pourra participer le 15 Janvier prochain à la réunion à Grand Bourgtheroulde où le Président de la République lancera « Le grand débat national ».

Il indique que, suite à un courrier en fin d'année 2018 de l'Association des Maires Ruraux », un cahier de doléances a été ouvert à la mairie.

Il espère aussi proposer une rencontre avec les Romillois dans le cadre du Débat National.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 18 Décembre 2018 :

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 18 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité, tel que présenté.

II) Projet de fusion des écoles maternelle Maurice GENEVOIX et élémentaire Louise MICHEL en une école primaire :

Monsieur le Maire fait part que les directrices de l'école maternelle, Madame Betty FÉRAY, et de l'école élémentaire, Madame Isabelle ROUSSEL, ont eu une réflexion en Décembre 2018 sur une fusion des écoles et qu'elles en ont fait part à lui-même et Monsieur Pierre CHIAPELLO.

La proposition consiste en une fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire en une école primaire unique.

L'Inspection Académique attend une réponse du Conseil Municipal avant le 15 Janvier 2019 concernant ce projet de fusion.

Les deux directrices sont favorables à cette fusion ainsi que l'ensemble des enseignantes et enseignants des deux écoles.

Cette fusion engendrera :

- que Madame Isabelle ROUSSEL sera la Directrice générale des deux entités, qu'elle sera déchargée à plein temps au lieu de deux jours actuellement et que Madame Betty FÉRAY deviendra formatrice d'enseignants comme elle le souhaite,

- qu'il n'y aura qu'un seul numéro de téléphone, une seule adresse mail,

- que l'école primaire n'aura pas de nom puisque seront conservés le pôle Maurice GENEVOIX et le pôle Louise MICHEL.

Une des conditions émise pour cette fusion est la garantie que Mesdames ROUSSEL et FÉRAY conservent leurs postes à Romilly sur Andelle, respectivement en tant que Directrice générale et formatrice d'enseignants.

L'Inspecteur d'Académie a donné sa garantie que ces deux enseignantes conserveront leurs postes à Romilly sur Andelle.

Concernant l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle dans la situation actuelle, il faut 150 enfants, soit 30 élèves par classe, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur CHIAPELLO rappelle qu'à ce jour, il y a une moyenne de 29,8 enfants par classe (5) à l'école maternelle et de 25,63 enfants par classe (11) à l'école élémentaire.

Dans le cadre de la primarisation, on passerait avec la 6^{ème} classe à une moyenne de 24,83 enfants à l'école maternelle.

Dans le cadre de la primarisation, l'ouverture de la 6^{ème} classe maternelle serait octroyée à 99 %.

Il fait part que le nombre d'enfants scolarisés dans les deux écoles, soit 431 élèves, représente 13,10 % de la population de la commune.

Madame DELABRIÈRE relève qu'il y aura plus de classe en double cours, et que l'école élémentaire va écraser l'école maternelle. Certaines de ses collègues qui se sont trouvées dans cette situation lui en ont fait part.

Madame BIERRE relève qu'il y a quelques années, un projet de regroupement des deux écoles avait été évoqué en Conseil d'école. Cette proposition n'aurait pas été retenue parce que les deux bâtiments étaient distincts l'un de l'autre et qu'on ne pouvait les relier.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIAPELLO n'ont jamais eu connaissance de cette proposition.

Madame LEBRETON demande si Madame ROUSSEL est favorable pour ne plus occuper le poste d'enseignante et uniquement de Directrice générale.

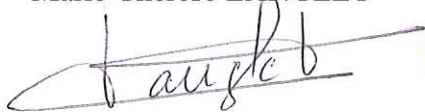
On lui fait part que oui.

Monsieur le Maire et Monsieur CHIAPELLO rappellent que cette primarisation constitue une opportunité d'avoir une 6^{ème} classe à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour et deux abstentions, le Conseil Municipal donne son accord au projet de fusion en une école primaire unique.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 19h15.

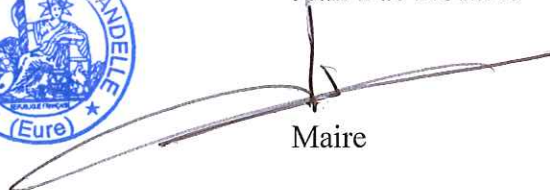
Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire